

M. LeBlanc: Madame le Président, je pense que nous traitons cette fois d'un domaine qui relève de mon collègue, le ministre de l'Expansion économique régionale. Je suis d'accord pour ce qui est de toute mesure qui vient en aide aux habitants du Nouveau-Brunswick.

* * *

L'EMPLOI

LES RÉPERCUSSIONS DE L'EXPANSION DE LA MICRO-ÉLECTRONIQUE SUR LA PRÉSENCE DES FEMMES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre du Travail. Le Bureau de la main-d'œuvre féminine, relevant de son ministère, vient de parrainer la tenue d'une conférence sur l'avènement de la micro-électronique et de ses répercussions sur la présence des femmes sur le marché du travail. Comme on estime de un million à un million et demi le nombre des femmes qui, travaillant dans des bureaux, seront remplacées au cours de la prochaine décennie par des équipements micro-électroniques, le ministre peut-il dire à la Chambre ce que son ministère ou encore le ministère de l'Emploi et de l'Immigration ont prévu pour protéger les droits des femmes qui souhaitent ou doivent travailler, et pour leur permettre de continuer à travailler?

L'hon. Gerald Regan (ministre du Travail): Madame le Président, je remercie le député de sa question fort opportune. La conférence dont il parle, au sujet des répercussions futures de la micro-technique sur l'emploi, non seulement l'emploi des femmes, mais également de tous les travailleurs, se poursuit encore au Château Laurier. On y compte les plus grands spécialistes du monde, qui cherchent à déterminer les répercussions exactes de la révolution amenée par les microplaquettes. En fait, ces spécialistes prévoient en ce moment un peu de tout, d'après leurs sources de référence, c'est-à-dire de la réduction massive des emplois jusqu'à, dans certains cas, l'augmentation du nombre de ces emplois.

La conférence est parrainée par le Bureau de la main-d'œuvre féminine étant donné que les types d'emploi les plus susceptibles de disparaître par suite de la révolution micro-électronique se trouvent justement dans le secteur des banques et des bureaux et ont, de tout temps, été détenus par des femmes. Les conclusions de cette conférence permettra à mon ministère et aux autres services du gouvernement, ainsi qu'à d'autres gouvernements, de faire face à ce défi à venir.

LA PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI VISANT À PROTÉGER LES TRAVAILLEURS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Madame le Président, quatre fois plus de travailleurs ont été licenciés depuis le dépôt du rapport Carrothers, il y a 18 mois, que dans les 18 mois qui ont précédé la publication du rapport. Pourtant, le gouvernement ne trouve rien de mieux à dire qu'il va donner suite à la recommandation de la Commission Carrothers. Le ministre et son ministère préparent-ils un projet de loi qui protégerait les

Questions orales

travailleurs contre les licenciements résultant de la fermeture d'usines à cause de l'expansion de la micro-électronique?

L'hon. Gerald Regan (ministre du Travail): Madame le Président, le député sait que le ministère du Travail a annoncé son intention de déposer un projet de loi en ce sens dans le cadre du programme d'adaptation de l'industrie que le gouvernement a présenté il y a un mois environ. En outre, nous avons déjà commencé à nous en occuper, car cette conférence, qui a nécessité de longs préparatifs, a, comme je l'ai dit, réuni les plus grandes autorités du monde dans ce domaine. Nous espérons que la conférence nous indiquera dans quel sens orienter le genre de mesures dont le député veut parler.

* * *

LES PÉNITENCIERS

LES MÉTHODES DE SURVEILLANCE DES DÉTENUS PENDANT LES SORTIES DE JOUR

M. Stanley Hudecki (Hamilton-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au solliciteur général du Canada. Aurait-il l'obligeance de dire à la Chambre si le gouvernement envisage de réviser les méthodes de surveillances des prisonniers à qui on permet des sorties spéciales de jour ou si on prévoit d'y mettre fin complètement dans l'intérêt de la sécurité publique?

Je pose cette question à la suite de l'évasion récente, à Toronto, d'un prisonnier reconnu coupable du meurtre de deux enfants, qui, en compagnie de plusieurs autres prisonniers, a eu la permission de visiter le Salon du sport. Ce prisonnier s'est rendu depuis.

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, dans le cas de ce détenu, j'aimerais informer la Chambre que cet homme a reçu des soins psychiatriques pendant son incarcération et qu'on l'avait déclaré sain d'esprit. C'est pour cette raison qu'il a été réintégré à l'ensemble des prisonniers détenus à Warkworth. Il avait déjà bénéficié de plusieurs sorties accompagnées sans aucun incident fâcheux. Dans ce cas particulier, il était très difficile de prévoir qu'il échapperait à ses gardiens. En fait, il s'est rendu deux jours plus tard.

Nous n'avons aucun moyen de prévoir avec une précision parfaite le comportement d'un être humain, à plus forte raison celui d'une personne qui a été incarcérée dans une institution. Je pense que notre régime est sûr et ne présente aucun danger dans plus de 99.5 p. 100 des cas. Je ne puis dire à la Chambre s'il est possible d'apporter des modifications importantes susceptibles de rendre le régime plus sûr qu'il ne l'est maintenant.

ON DEMANDE LE RÉEXAMEN DES MÉTHODES UTILISÉES

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire. Si j'ai bien compris, le député a demandé si l'on remettrait la situation à l'étude en dépit des garanties données par le solliciteur général. Ce dernier s'engage-t-il à étudier la question et à revoir les méthodes utilisées, étant donné l'importance de cette question pour la sécurité publique?